

Le Grand

2ème

AD



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

*Pour toutes celles et ceux
qui se sentent perdus comme
nous par le passé...*

D'ASSEMBLEE, — Mercredi, 4e. Avril, 1804.

...formée en comité sur le bill pour régler les pêches, dans
...et sur les amendemens rapportés par le comité spécial,
...voit été référé. Après quelque tems la Chambre ayant
...nt a fait rapport de quelques progrès, et a obtenu per-
...e nouveau. Les présidens des comité nommés pour dres-
...désaveu de la Chambre aux amendemens du Conseil Lé-
...regle la maniere de saler et examiner le bœuf et le lard,
...ommer des Commissaires pour traiter avec des Commissai-
...i feront nommés par la province du Haut-Canada, ont
...ites raisons, qui ont été approuvées par la Chambre; et
...été nommés pour se rendre au Conseil Législatif et de-
...férence.

...la Chambre s'est encore formée en comité sur le bill pour
...dans le district de Galpé; après quelque tems la Chambre
...président a fait rapport des amendemens faits au bill, qui
...et le bill ordonné d'être grossoyé. Le bill pour la no-

Notre Equipe

Actuellement en 3ème année de Bachelor de droit, cela fait maintenant deux ans que je m'investis dans les activités de l'AED. L'année passée, Dush et moi avons déjà rédigé et publié le « Tremplin version 1 », destiné aux étudiants de première année. A la rentrée de septembre 2018, il nous semblait nécessaire d'agrandir les activités de soutien aux étudiants de la Faculté de Droit. Nous avons donc créé un nouveau pôle, le Pôle Soutien, dont les tâches consistent à organiser des soirées de conseils, de parrainage, ainsi qu'à diffuser le plus de conseils possibles pour réussir ses études de droit. C'est dans ce cadre que nous ré-éditons le « Tremplin version 1 », afin de l'adapter aux nouveautés d'année en année, et que nous avons créé pour la première fois un « Tremplin version 2 » que voici, regroupant un maximum de conseils au sujet des cours de la deuxième année de droit. Nous espérons qu'à l'avenir le Pôle se développera et que l'AED sera un jour en mesure de publier un journal par année de Bachelor, voire de Master et de l'ECAV. On attend la relève à l'Assemblée Générale de septembre 2019 !



Clara Samson, Co-directrice du Pôle Soutien aux étudiants AED et rédactrice du journal/relectrice, 21 ans.



Dushyantha J. Piyadigamage,
Co-directeur du Pôle Soutien aux étudiants AED et rédacteur/relecteur/éditeur, 21 ans.

Mon petit nom est Dushyantha Janith Ruwanpura Da Silva Piyadigamage mais on m'appelle plus souvent Dush! Je suis actuellement en 3ème année de mon bachelor en Droit à l'Université de Genève.

Après une première édition réservée aux premières années, nous nous sommes rendus compte avec Clara que chaque volée demande à ses anciens des conseils. Ainsi, afin que cette tradition se pérennise au-delà même de notre cursus, nous avons décidé de créer le Pôle Soutien au sein même de l'AED.

Cette deuxième édition fait le même travail que le premier, en ce sens qu'il tentera de donner des conseils qui nous ont aidé par le passé.

Nous sommes heureux d'accueillir les nouvelles membres du Pôle, qui ont, elles aussi, contribué à vous créer un document fiable et rempli de conseils divers.

En attendant que vous preniez la relève, tout de bon!

Hello hello, je m'appelle Diana De Carvalho et j'ai 21 ans. Je suis actuellement en 3ème année de Bachelor en Droit. Je fais partie de l'AED depuis deux très belles années. J'ai décidé de faire partie du pôle soutien aux étudiants car je pense pouvoir donner quelques bons conseils. Ce journal a donc été une belle occasion pour moi d'aider les étudiants et j'ai adoré participer à l'élaboration de celui-ci.

J'espère qu'il vous sera utile.

Bonne lecture :)



Diana De Carvalho, membre du Pôle Soutien aux étudiants AED et rédactrice/relectrice, 21 ans.



Candice Charles, membre du Pôle Soutien aux étudiants AED et rédactrice/relectrice, 19 ans.

Depuis petite, j'ai toujours été attirée par les métiers en lien avec la justice ; compte tenu de mon propre parcours de vie, c'est tout naturellement que s'est développé mon intérêt pour le droit. Actuellement en 3ème année de Bachelor et désireuse de mettre mes connaissances au service des autres, j'ai ainsi décidé de prendre part à la rédaction de ce journal qui, je l'espère, saura vous venir en aide. En effet, bon nombre d'informations sont ici regroupées dans le but de vous faciliter la tâche. Désormais, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à tous et à toutes beaucoup de réussite dans l'accomplissement de votre parcours.

Etudiante en 3ème année de Bachelor de droit, et membre du comité AED depuis 2 ans, la participation à ce journal m'a conquise dans la mesure où, étant une personne quelque peu paniquée en matière de cours, j'avais l'impression d'être larguée en arrivant en 2ème. Si la première année est certes désormais très bien encadrée, il n'en est pas autant des autres années. Or, passer sa première, c'est bien., mais cela ne signifie pas encore avoir acquis toutes les méthodes de travail nécessaire pour réussir son Bachelor (même si c'est déjà une très bonne chose)!



Catia Parente , membre du Pôle Soutien aux étudiants AED et rédactrice/relectrice, 21 ans.



Axelle Amadasun, membre du Pôle Soutien aux étudiants AED et relectrice, 21 ans.

Il était important pour moi, Axelle, 22 ans (en train d'achever ma 3ème année de Bachelor en Droit à l'Université de Genève), de participer à ce superbe projet qui aidera, j'en suis certaine, de nombreux étudiants en quête de réussite !

Le Droit peut paraître effrayant, tant sa diversité et sa complexité sont colossales... Mais avec de bons conseils, de la curiosité, une ouverture d'esprit et surtout en y mettant du sien rien est impossible !!!

C'est en tout cas ce que l'équipe avait à cœur de vous faire comprendre dans cet admirable journal. Oui, vous pouvez y arriver !

Bisous de la Law Coach

Je m'appelle Elena. J'ai décidé de faire partie du Pôle Soutien pour promouvoir l'entraide entre les étudiants et participer aux projets du pôle tels que la rédaction des journaux et la mise en place de parrainages tout au long de l'année.



Elena Boluda, membre du Pôle Soutien aux étudiants AED et relectrice, 21 ans.

A quoi sert ce Tremplin

C'est bon on y est : la première année, si redoutée, si difficile est finie ! Alors c'est vrai, après la première, c'est facile ? Plus besoin de travailler comme des fous ? On va forcément finir avec notre Bachelor en poche ?

Oui et non. La deuxième année de droit est à la fois plus aisée et plus difficile que la première. Plus facile parce que les étudiants ont déjà 365 voire 730 jours d'études de droit à leur compteur et connaissent donc bien le fonctionnement de la Faculté à Genève. On se rend aux cours ex-cathedra, on prend des notes, on vérifie ses connaissances lors des séances de travail, on s'enterre pendant deux semaines en décembre, en mai, en août et le tour est joué !

La deuxième année comporte toutefois son lot de difficultés principalement sur le plan du nombre de cours : quatre cours semestriels obligatoires en automne, trois cours obligatoires annuels, et trois cours semestriels obligatoires au printemps, auxquels s'ajoutent les options que les étudiants peuvent choisir (au maximum trois options comptant dans le bulletin sur l'étendue de la deuxième et de la troisième année). Il y a donc beaucoup de différentes matières, beaucoup de pages à lire et beaucoup d'heures de cours. Etudier en deuxième année, c'est apprendre l'Art de l'Efficacité.

C'est justement le but de ce Tremplin : notre équipe vous présentera tous les cours obligatoires d'une manière objective, exposant également les différentes modalités d'examens ou de contrôles continus, puis vous livrera, pour chaque cours, des conseils, des méthodes de travail et des « petits trucs » pour gagner du temps, étudier efficacement et réussir au mieux les examens.

A T T E N T I O N !

Les modalités des cours et d'examens sont susceptibles de changer d'année en année et nous vous conjurons de vous fier aux informations et indications données par les professeurs et assistants qui prient sur celles que nous vous fournissons même si nous essayons d'être le plus à jour possible !

L'essentiel est dit. Ne nous étendons pas plus ; soyons efficaces et passons au vif du sujet ...
Bonne lecture !

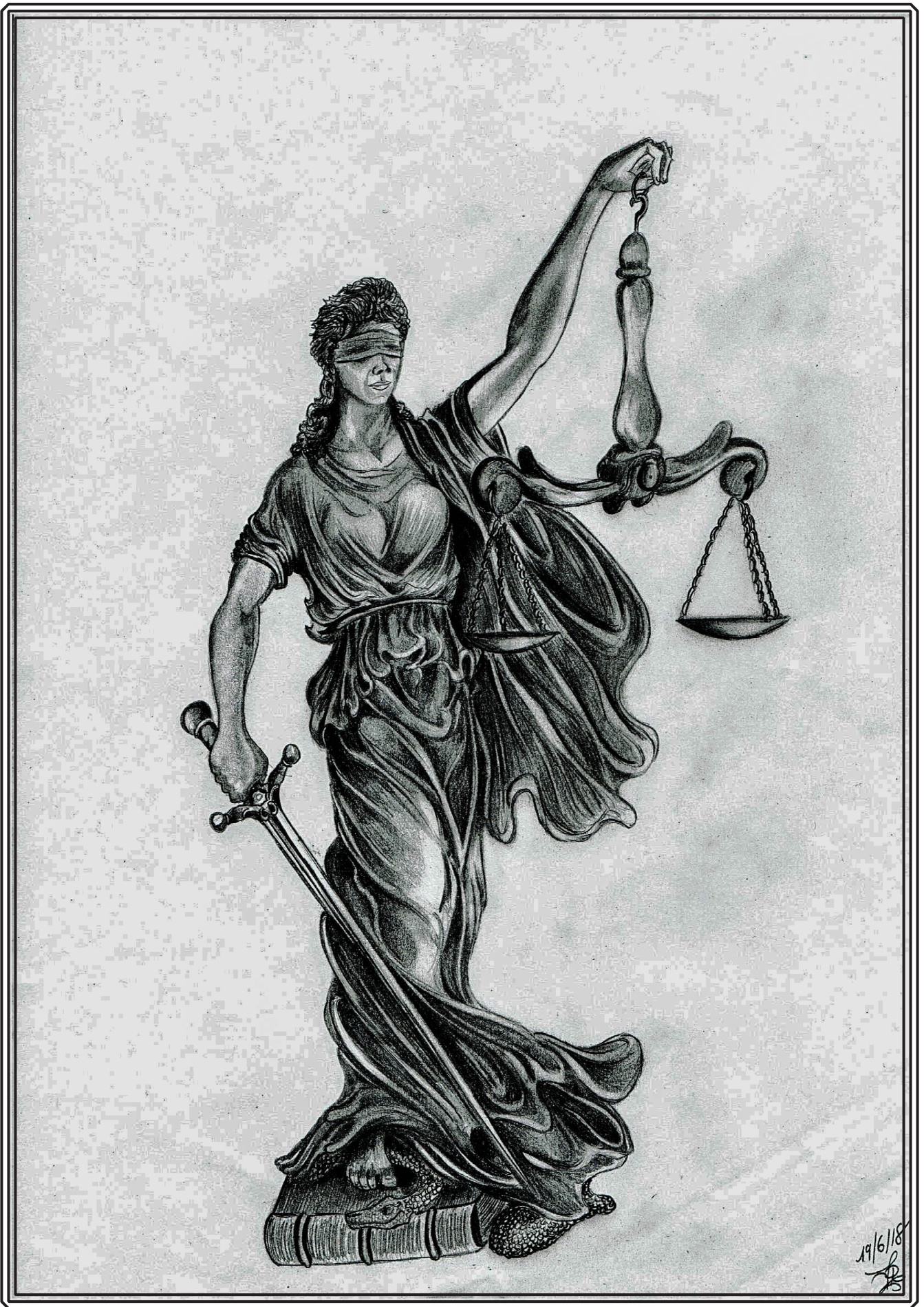


Table des matières

Notre Equipe	4
A quoi sert ce Tremplin?	7
Le Droit des Obligations	10
Le Droit Administratif	12
Le Droit International Public	14
Les Droits Fondamentaux	16
Les Droits Réels	17
L'Economie et le Droit	19
Les Exercices Préparatoires à la Rédaction Juridique	21
La Rhétorique	22
La Philosophie et la Sociologie du Droit	24
La Recherche Juridique Informatisée	25
L'Allemand Juridique	27
Le Mot de la fin	29

LE DROIT DES OBLIGATIONS

COURS:

Le cours de droit des obligations est le plus important du Bachelor en matière de crédits. En effet, il est dispensé sur une période de trois semestres (printemps de la première année et toute la deuxième) à raison de deux heures de cas pratiques et une heure de cours ex-cathedra par semaine.

Deux professeurs sont chargés de donner ce cours. La Professeure Chappuis (en principe) enseigne durant le semestre de printemps de la première année ainsi que celui d'automne de la deuxième. Elle s'appuie sur des slides qui contiennent le squelette du cours ainsi que sur un petit recueil de jurisprudence.

Durant le semestre de printemps de la deuxième année, c'est le Professeur Marchand qui donne le cours. Il publie sur Chamilo toute une série de schémas mais pour le reste, il n'emploie aucun support de cours.

EXAMEN:

Tout d'abord, nous précisons que les professeurs offrent dans cette matière la possibilité de participer à deux contrôles continus.

Le premier a lieu au mois de septembre ou octobre de la rentrée en deuxième année. Il porte uniquement sur la matière étudiée au semestre de printemps de première année et est divisé en deux parties : un questionnaire à choix multiples et une série d'affirmations. En principe, il n'y a pas de points négatifs. La seule documentation autorisée est en outre le CC et le CO librement annotés. Vous pouvez donc utiliser toutes les pages blanches de vos codes si vous le souhaitez.

Le second contrôle continu a lieu au mois de mars et porte sur toute la matière vue durant les deux semestres précédents. Il se présente en principe sous la même forme que l'examen et consiste donc en un cas pratique (de deux heures) au sujet duquel plusieurs questions sont posées. La documentation est libre.

L'examen enfin a lieu en juin ou en août. Il s'agit d'un cas pratique écrit de deux heures pour lequel la documentation est libre. Le Professeur Marchand choisit en principe de poser dix questions précises qui permettent d'aborder des éléments de détail du cours.

Dans le calcul de la note seront pris en compte : la note de l'examen final (comptant pour deux tiers) ainsi que la moyenne des deux contrôles continus valant pour un tiers uniquement si elle augmente la note ($x + y / 2 * 1/3$). La note ainsi obtenue compte double dans la moyenne du Bachelor.

OUTILS DE TRAVAIL:

Étant donné que la documentation est libre, il est nécessaire de constituer un canevas portant essentiellement sur la matière vue en deuxième année. Les professeurs conseillent également d'acheter l'ouvrage de Tercier et Pichonnaz ainsi que le petit livre « Du jargon du droit des obligations ».

CONSEILS DE L'AED:

S'agissant du canevas, nous vous conseillons, durant le premier semestre de la deuxième, de le rédiger à partir des slides de la Professeure Chappuis. Celles-ci fournissent une structure claire et logique fort utile pour la résolution d'un cas pratique. Complétez ensuite les slides avec vos notes de cours ainsi que des éléments de jurisprudence ou de correction des cas pratiques.

Lors du cours donné par le Professeur Marchand, vous n'aurez pas de tel support de cours. Prenez donc des notes assidues et suivez la structure qu'il donne à l'oral. Elle est en général très claire. Nous vous conseillons également d'intégrer les schémas publiés sur Chamilo dans votre canevas. Ils facilitent beaucoup la compréhension de la loi.

Certains étudiants, en plus ou à la place de rédiger un canevas, choisissent d'étudier avec les schémas annexés au livre « Du jargon du droit des obligations ». Ces derniers vous permettront en général aussi de compléter vos notes.

Nous vous conseillons également de participer à tous les contrôles continus. Celui de la rentrée de septembre en deuxième n'est pas très difficile et il vaut la peine de s'y rendre même si on a peu étudié. Il y a beaucoup de bonnes surprises en général. Ensuite, le contrôle continu du mois de mars vous fournit une bonne opportunité de réviser la matière pour ne pas être perdu lors du semestre de printemps. Votre note en juin n'en sera que meilleure !

LE DROIT ADMINISTRATIF

COURS:

Attention : la description de ce cours a été faite alors que le professeur Tanquerel était en charge de l'enseignement. Il se peut donc que l'enseignement ou l'examen aient changés !

Le cours de droit administratif est dispensé pendant deux semestres, et figure parmi les enseignements les plus importants, dans la mesure où il vaut double (pondération x2). Il est enseigné à raison de trois heures par semaine : une heure de cours ex-cathedra et deux heures de séances d'exercices.

Le cours ex-cathedra se base sur les slides mises à disposition des étudiants généralement avant le cours; toutefois elles ne représentent que les points essentiels du cours abordés par le Professeur Tanquerel et ne reprennent pas tous les points nécessaires aux exercices et à l'examen.

Quant aux séances d'exercices, celles-ci se basent sur l'énoncé d'exercice mis à l'avance par le Professeur. Contrairement à ce qui se fait dans les autres matières, un corrigé exhaustif et détaillé est mis à la disposition des étudiants après les séances d'exercices.

EXAMEN:

L'examen étant un examen annuel, un contrôle continu est disponible en mars. Celui-ci vaut pour un tiers de la note finale, si la note finale est moins élevée que celle du contrôle continu.

L'examen a lieu en juin et le rattrapage en août. Celui-ci prend toujours la forme d'un cas pratique, et le nombre de pages à rédiger est généralement limité à trois. Il ne s'agit en principe pas de questions très précises, mais très souvent de questions ouvertes (exemple : « l'administration pouvait-elle faire cela ? », « X peut-il contester la décision et pour quel motif ? »). Il n'y a aucune restriction quant à la documentation autorisée.

OUTILS DE TRAVAIL:

L'examen de droit administratif est un examen open book si bien que la plupart des étudiants se constituent un canevas structuré et détaillé, qui reprend les points du cours, le livre et les exercices.

Le Professeur Tanquerel donne des lectures hebdomadaires de son livre intitulé « Manuel de Droit administratif ». Cet ouvrage reprend la structure du cours du Professeur et il permet d'étudier la matière plus en détail (ce qui est souvent nécessaire à l'examen).

CONSEILS DE L'AED:

Tout d'abord, nous vous conseillons de faire les exercices mis en ligne par le Professeur, régulièrement, et ce avant la séance d'exercice (ou, si vous n'allez pas à la séance, avant la mise en ligne du corrigé). Ceux-ci ressemblent à l'examen final, mais de façon plus détaillée.

Pour réussir l'examen, quelques méthodes ont été entreprises par plusieurs étudiants.

La première consiste à lire le livre et à le résumer : c'est un travail qui prend du temps, mais qui permet de comprendre et de mieux retenir la matière. Sur la base de ces résumés, il est conseillé d'y insérer ce qui a été vu en cours ex-cathedra et qui n'y figure pas encore, ainsi que la méthode de résolution des cas pratiques et la matière vue lors des exercices. Cela vous permettra d'avoir un canevas structuré et suffisamment détaillé, qui vous permettra de réussir l'examen.

La deuxième méthode consiste à reprendre chaque semaine le corrigé des exercices mis en ligne par le professeur, et de se constituer un canevas à partir des points essentiels du cours ex-cathedra et des exercices. Il est possible ainsi de réussir l'examen, sans avoir lu le livre et sans l'avoir résumé. Veillez à bien avoir compris la logique de l'exercice, afin que vous puissiez le reproduire à l'examen, notamment en refaisant les exercices quelques semaines plus tard.

Enfin, une technique peut également consister à annoter les paragraphes du livre à côté des slides du professeur, à l'endroit correspondant. Cette méthode permet de se retrouver dans le livre de façon aisée.

Il est toutefois vivement déconseillé de venir à l'examen avec les slides du cours ex-cathedra, le corrigé du professeur et/ou un canevas : vous seriez vite débordé par la matière, et vous risqueriez de vous y perdre. Ayez donc un seul (max. deux) document, qui regroupe toutes les informations à un seul endroit !

De plus, même si vous allez aux séances d'exercices, nous vous conseillons d'utiliser le corrigé mis en ligne : il contient plus d'informations que celles données en séances de travail et est donc plus exhaustif.

Enfin, il est vivement conseillé de participer au contrôle continu du mois de mars, afin d'être certain d'avoir assimilé la matière du premier semestre et de ne pas se laisser submerger par celle-ci lors de l'examen final !

LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

COURS:

Ce cours a lieu à raison de deux heures par semaine. La plupart du temps, il s'agira de cours ex cathedra mais quelques séances de travail auront lieu durant l'année. Les séances de travail sont données en lieu et place du cours ex cathedra. En outre, au début de chaque semestre, les étudiants ont accès à un plan détaillé de la matière.

EXAMEN:

L'examen est un examen écrit de deux heures, ayant lieu en juin ou en août. Plusieurs configurations sont envisageables: les étudiants peuvent soit avoir le choix entre une dissertation ou un cas pratique, soit se voir imposer ces deux exercices.

Le cours étant annuel, l'examen porte sur deux semestres entiers et la possibilité de participer à un contrôle continu au mois de mars est offerte. La note de ce dernier ne comptera pour un tiers qu'à condition que la note de l'examen finale soit inférieure à celle du contrôle continu.

La documentation est libre ce qui signifie que les étudiants sont en droit d'apporter leur cours, leurs photocopiés ainsi que leur livre de doctrine s'ils le souhaitent.

OUTILS DE TRAVAIL:

Plusieurs ouvrages de doctrine sont indiqués par le Professeur si les étudiants souhaitent approfondir la matière, mais ceux-ci ne sont pas indispensables pour cet enseignement. Il s'agit notamment des livres suivants :

- A. R. Ziegler, Introduction au droit international public, 3e éd., Berne, Stämpfli, 2015, 420 pages (existe aussi en allemand).
- P. Daillier, M. Forteau, A. Pellet, Droit international public, 8e éd., Paris, LGDJ, 2009, 1709 pages.

En outre, le Professeur met à disposition des étudiants des fiches de méthodologie concernant le commentaire d'arrêt, de texte ainsi que la dissertation. Deux photocopiés de lois et de jurisprudences sont également à acheter.

CONSEILS DE L'AED:

Il est vivement conseillé de participer au contrôle continu afin de tester ses connaissances et l'application de la méthodologie tout en révisant déjà tout le premier semestre ce qui permet de gagner du temps en juin ou en août.

Par ailleurs, en cours de semestre, le Professeur et les assistants établissent une liste de sujets entre lesquels les étudiants peuvent choisir pour rédiger une dissertation afin de s'exercer en vue de l'examen. Celle-ci pourra ensuite être remise aux assistants qui feront part de leurs remarques et observations notamment concernant la méthode. Ces travaux n'influencent en rien la note de l'examen final contrairement au contrôle continu mais sont un bon moyen pour s'entraîner.

L'AED conseille également vivement aux étudiants de se constituer un canevas pour la résolution des cas pratiques. En général, le simple suivi du plan de cours complété de notes de cours suffit amplement. De plus, il peut être utile de copier les passages de jurisprudence abordés en cours directement dans le canevas, que le Professeur met en ligne sous format de PowerPoint le mardi après-midi. Il s'agit d'un moyen idéal d'éviter de lire toutes les jurisprudences dans le détail et de se focaliser sur les points essentiels pour l'examen. Notez que ce canevas sera également essentiel pour rédiger la dissertation, faisant office de grand résumé de cours.

LES DROITS FONDAMENTAUX

COURS:

Le cours de droits fondamentaux est dispensé uniquement au semestre d'automne. Il s'agit de la continuation du cours de droit constitutionnel de première année. Cet enseignement étudie les droits fondamentaux et leur portée tels qu'ils sont consacrés notamment dans la Constitution fédérale.

Ce cours est dispensé à raison de trois heures par semaine: une heure de cours ex cathedra et deux heures de séances de travail. Le cours ex cathedra repose sur un PowerPoint qui reprend les points essentiels du sujet de la semaine. Les séances de travail se composent essentiellement de petits cas pratiques et également de petites questions concernant la jurisprudence lue dans le cadre du thème de la semaine.

EXAMEN:

Cet enseignement ne propose pas de contrôle continu étant donné qu'il n'est dispensé que durant un semestre.

L'examen a lieu en janvier ou en mai. Il s'agit d'un cas pratique écrit de deux heures. Tout votre matériel de cours est autorisé. En principe, plusieurs questions sont posées en lien avec le cas qui vous sera présenté. En général, il vous suffira de répondre précisément à la question posée sans vous perdre en essayant d'aller trop loin dans votre raisonnement. Il est également possible que la Professeure décide de vous demander en sus des petites questions, de rédiger un petit courrier à l'attention d'un client par exemple.

OUTILS DE TRAVAIL:

Étant donné que l'examen est open book il est important de réaliser un canevas. De plus, il vous est vivement recommandé d'acheter le recueil de jurisprudence. En effet, la jurisprudence est indispensable pour les séances de travail et pour l'examen naturellement. La Professeure conseille également de lire le volume II du « Grand bleu » et également quelques chapitres du volume I.

CONSEILS DE L'AED:

Cette matière peut paraître simple à première vue mais faites attention car vous pourriez être surpris. En effet, il est important de concevoir un bon canevas. Pour ce faire, nous vous conseillons de reprendre les différents droits fondamentaux abordés en cours un par un. Pour chaque liberté, il conviendrait de reprendre la structure utilisée dans les PowerPoints, de compléter avec ce qui a été dit lors du cours ex cathedra, éventuellement avec les lectures du Grand Bleu et, le plus important, de reprendre les séances de travail et les points essentiels relevés par la jurisprudence.

Nous vous conseillons également de participer activement aux séances de cas pratiques et de lire les jurisprudences du polycopié (car il est probable que le cas pratique d'examen ressemble à une des jurisprudences lues durant le semestre).

LES DROITS RÉELS

COURS:

Le cours de droits réels est un cours dispensé pendant le semestre d'automne, à raison de trois heures par semaine : deux heures de cas pratiques et une heure de cours ex-cathedra.

Le professeur Foëx est en charge de l'enseignement de ce cours. Pour ce qui est du cours ex-cathedra, il base ce dernier sur les slides mises à disposition chaque semaine (voire toutes les deux-trois semaines, en fonction de la longueur du cours).

S'agissant des exercices hebdomadaires, le professeur Foëx fournit les exercices à l'avance, mais la correction est faite uniquement à l'oral, contrairement à ce qui se fait dans d'autres cours. Il n'y a donc pas de support autre que les énoncés d'exercices et vos notes.

EXAMEN:

Dans la mesure où il s'agit d'un cours semestriel, il n'y a pas de contrôle continu : la note finale est donc la seule note que vous obtiendrez dans cette branche.

L'examen a lieu en janvier et le rattrapage a lieu en juin : il n'y a donc pas de possibilité de le rattraper en août. Quelle que soit la période d'examen (janvier ou juin), ce dernier est généralement constitué d'une première partie qui prend la forme d'un cas pratique et d'une seconde partie composée d'un QCM (questions à choix multiples).

Toutefois faites attention: les deux parties ne sont pas pondérées de façon équivalente. En effet, le cas pratique vaut généralement entre 1 et 1.5 points sur 6, tandis que le QCM rapporte entre 4.5 et 5 points sur 6 !

OUTILS DE TRAVAIL:

Il ne s'agit pas d'un examen open book : seul le code civil et le code des obligations sont autorisés. Toutefois, les annotations sont généralement libres, ce qui vous permettra d'y noter passablement d'informations. Les canevas ne sont donc pas indispensables, dans la mesure où ils ne sont pas autorisés durant l'examen.

S'agissant d'une éventuelle documentation supplémentaire (doctrine, articles etc.), qui viendrait en sus du cours dispensé par le Professeur Foëx, celle-ci n'est utile que pour un éventuel approfondissement de la matière (hors champ de l'examen) ou en cas d'incompréhension ou de lacunes.

En effet, le cours est très bien structuré, parfaitement clair et contient suffisamment d'exemples, de sorte que le cours est amplement suffisant pour obtenir la note maximale.

CONSEILS DE L'AED:

Tout d'abord, suivez bien le cours du professeur Foëx : son examen se base sur ce qui est dit en cours et uniquement là-dessus. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire d'aller à la pêche aux informations ailleurs (doctrine ou autre), mais qu'il est impératif de comprendre les notions vues en cours.

S'agissant de la prise de notes des cours ex-cathedra, il est conseillé de prendre les slides mises à disposition et de les compléter avec ce qui est dit en cours. Pour les exercices, il suffit simplement de noter ce qui est dit, pour ensuite compléter vos notes de cours avec les corrigés d'exercices.

Cette systématique vous permettra ensuite, lors des révisions, d'annoter votre code civil et votre code des obligations. Dans la mesure où il s'agit d'une annotation libre, il est vivement conseillé d'annoter vos codes avec tout ce qui a été dit en cours (surtout pour les QCM, qui sont relativement pointilleux).

Toutefois, prenez garde lors de votre annotation à maintenir un certain ordre : à défaut, un surplus d'information vous perdra lors de l'examen ! Une technique consiste à annoter les pages entièrement libres (début et fin du code civil) avec la même systématique que le professeur, en différenciant les parties et les sous-parties par des couleurs.

Par exemple, vous pourriez mettre en couleur verte les grands titres (introduction aux droits réels – les droits réels limités – la propriété etc.), puis en couleurs jaune les titres intermédiaires (en fonction des slides) puis les articles en rouge etc. Un code couleur cohérent et une systématique compréhensible sera très probablement votre meilleur ami durant l'examen !

Dernier conseil : n'oubliez pas de faire les petites séries d'exercices disponibles sur chamilo, qui ressemblent furieusement au QCM de l'examen, et surtout prenez vos propres notes ! Evitez les documents d'autrui, votre compréhension de la matière en serait amoindrie, expérience vécue par certains étudiants.

L'ECONOMIE ET LE DROIT

COURS:

Attention : la description de ce cours a été faite alors que le professeur en charge de l'enseignement était M. Strimbu. Il se peut donc que la méthode d'enseignement, le contenu du cours et la forme de l'examen aient changés !

Le cours d'économie et droit est un cours dispensé pendant le semestre d'automne, à raison de deux heures de cours par semaine, qui contiennent aussi bien la théorie que les exercices.

Des slides sont généralement mises à disposition avant le cours, sur lesquelles le professeur se base, et qui contiennent généralement les points essentiels à la compréhension du cours.

Les thèmes principaux abordés seront l'offre et la demande, l'élasticité, les coûts de production ainsi que le fonctionnement des marchés. Il s'agit toutefois d'un cours qui reste très superficiel, dans la mesure où la matière est vaste et le temps qui y est consacré restreint.

EXAMEN:

Cette branche étant une branche semestrielle, il n'y a pas de contrôle continu possible : la seule note que vous obtiendrez sera donc votre note finale.

L'examen a lieu en janvier et le rattrapage en juin : il n'y a donc pas de possibilité de le faire en août. Généralement, cet examen prend uniquement la forme d'un QCM (questions à choix multiples) et dure une heure. En principe, seule la calculatrice est autorisée, à l'exclusion de tout autre document/appareil.

OUTILS DE TRAVAIL:

Les slides de cours (et surtout les schémas qu'elles contiennent) ainsi que ce qui est dit en cours est en principe suffisant.

Toutefois, pour les étudiants qui le souhaiteraient, il existe le livre « Principe de l'économie » de Gregory N. Mankiw/Mark P. Taylor, qui reprend les points principaux du cours et qui permet des les approfondir.

Dans la mesure où aucun matériel, hormis la calculatrice, n'est autorisé, il n'est pas nécessaire de faire des canevas ou des résumés.

CONSEILS DE L'AED:

S'il y a bien un cours où il est utile de faire ses exercices régulièrement, c'est celui d'économie. En effet, le cours reprend toujours les notions/formules étudiées au cours du semestre, ce qui fait qu'en cas de lacunes, vous aurez de la peine à suivre la suite du cours. Ne vous laissez donc pas dépasser par les formules mathématiques qui vous paraissent alambiquées et soyez certains de les avoir appréhendées au fur et à mesure.

Sachez que mises à part les rares formules qui seront étudiées en cours, il n'est pas nécessaire d'apprendre votre cours par cœur : ce serait même contre-productif. En effet, il est essentiel que vous compreniez la logique qui se cache derrière chaque principe étudié, ce qui n'est pas forcément donné lorsque vous apprenez par cœur. Veillez donc à bien comprendre le fonctionnement des schémas qui vous seront régulièrement donnés !

LES EXERCICES PRÉPARATOIRES À **LA REDACTION JURIDIQUE**

COURS:

Cet enseignement a lieu à raison de deux heures par semaine, une semaine sur deux. Les étudiants sont divisés en groupes composés d'une trentaine de personnes et répartis entre quatre chargés d'enseignement. Au fur et à mesure des séances, le plan de la rédaction se précisera. Les séances se déroulent donc à effectif réduit et chaque groupe devra s'en tenir strictement aux consignes données par son chargé d'enseignement.

EXAMEN:

L'objectif de ce cours est de parvenir à rédiger un avis de droit lors du premier semestre, puis deux courriers juridiques lors du second semestre, chacun de ces travaux ne pouvant excéder 10 pages. La moyenne des notes obtenue pour ces deux exercices correspond à la note finale liée à cet enseignement. Cette note est nécessaire pour pouvoir effectuer le travail de rédaction juridique exigé en troisième année de Bachelor, et est donc obligatoire.

OUTILS DE TRAVAIL:

La lecture du « Guide pour la rédaction des travaux préparatoires à la rédaction juridique » est indispensable.

Pour des exemples d'avis de droit et de courriers juridiques, vous pourrez consulter l'ouvrage suivant :

Donatiello Giuseppe/Vaerini Micaela/Werly Stéphane, Le raisonnement et la rédaction juridiques : exercices, Berne (Stämpfli) 2014.

Concernant le contenu de votre travail de rédaction, pour l'avis de droit comme pour les courriers juridiques, vous aurez accès à toutes les sources envisageables, de la bibliothèque aux différents sites Internet, en passant par Swisslex.

CONSEILS DE L'AED:

Pour justifier vos propos et leur donner du crédit, il vous sera demandé d'incorporer à vos travaux de rédaction différentes sources doctrinales et jurisprudentielles. Cet enseignement nécessite donc un certain travail de recherche, raison pour laquelle vous avez tout intérêt à vous y atteler dès que le sujet vous sera annoncé.

En outre, il est vivement conseillé d'utiliser les sources qui auront été mentionnées par les chargés d'enseignement lors des différentes séances, mais il ne faut pas s'en contenter ! En effet, étendre davantage vos recherches vous permettra d'enrichir la qualité de votre travail.

Finalement, la mise en page de vos travaux est également primordiale, c'est pourquoi il vous faudra prévoir suffisamment de temps pour procéder à plusieurs relectures attentives, comme vous le conseilleront les chargés d'enseignement.

LA RHÉTORIQUE

COURS:

Le cours de rhétorique provoque en général deux réactions chez les étudiants : la peur ou l'impatience. Il est important de souligner déjà ici qu'il ne sert à rien de paniquer en se rendant au premier cours. Aucun discours ne sera prononcé tout de suite.

En effet, le cours de rhétorique est composé d'une partie de cours ex cathedra, actuellement dispensé par le Professeur Marchand à raison de deux heures par semaine durant le semestre d'automne. Durant ce cours, les principaux outils de rhétorique sont abordés et analysés en lien avec des discours qui comptent pour la plupart parmi les plus centraux de l'histoire oratoire francophone.

La seconde partie du cours est consacrée au séminaire de rhétorique. C'est durant cette partie (et cette partie uniquement) que vous devrez vous exercer à parler en public. C'est la partie « pratique » du cours, durant laquelle le chargé de cours (actuellement M. Witzig) vous donnera de nombreux conseils afin d'améliorer votre style et votre manière de discourir en général. Le séminaire a lieu environ 5 fois par semestre et est donné en petits groupes d'à peu près vingt étudiants.

EXAMEN:

L'examen est un oral, qui consiste généralement en un discours de dix minutes (dont les sujets varient d'année en année) suivi de deux questions théoriques. Durant les dernières années, le Professeur et le Chargé de cours distribuaient la liste des vingt-cinq questions qui pouvaient tomber à l'examen. Celles-ci portent en général sur des figures de style ou des éléments de discours particulièrement célèbres étudiés en cours durant l'automne.

OUTILS DE TRAVAIL:

Un polycopié de rhétorique est prévu par le Professeur Marchand. Il contient tous les discours étudiés ainsi qu'un lexique (fort utile pour les révisions). Comme l'examen est un oral, aucun canevas n'est nécessaire (au contraire, ce serait une perte de temps !) et des notes de cours attentives et complètes sont suffisantes pour se préparer adéquatement aux questions théoriques.

CONSEILS DE L'AED:

S'il y a un conseil général à donner, c'est le suivant : lancez-vous ! Durant les séminaires, il peut sembler difficile au début de se sentir à l'aise devant les autres étudiants, mais nous sommes tous logés à la même enseigne. Pensez que tous auront probablement le même sentiment que vous en parlant devant l'audience. Souvenez-vous aussi d'écouter poliment les autres membres de votre groupe ; vous n'apprécieriez certainement pas que tout le monde regarde par la fenêtre quand c'est à vous de parler.

S'agissant de la préparation de l'examen, entraînez-vous, récitez votre discours jusqu'à ce que vous le connaissiez bien. Essayez de l'enrichir le plus possible de figures de style (tout en restant compréhensible) et fournissez-vous un dictionnaire spécialisé au besoin. Enfin, essayez (mais c'est difficile) de garder quelques espaces destinés à la spontanéité et l'improvisation, votre discours n'en sera que plus savoureux.

Le jour de l'examen, pensez surtout au fait que le Professeur et son assistant entendent pendant une semaine plus d'une centaine de discours dans une petite salle mal isolée et surchauffée d'Uni Mail. Ayez pitié d'eux, nous vous en conjurons, et donnez de la vie à votre discours. Vivez-le et essayez de le rendre distrayant ou amusant à certains égards.

Enfin, les questions théoriques ne sont pas difficiles ni piégeuses. Elles ne visent qu'à tester votre compréhension de la matière. Apprenez les réponses par cœur et vous serez immunisé contre les mauvaises surprises. Petit tip : apprenez pour chaque question un exemple vu dans l'un des discours étudiés au semestre d'automne, vous devancerez ainsi la question surprise à la fin de l'oral !

LA PHILOSOPHIE ET LA SOCIOLOGIE DU DROIT

COURS:

Le cours de philosophie et sociologie du droit I est dispensé uniquement au semestre de printemps. Il est divisé en trois parties : une première dédiée à l'histoire de la philosophie du droit, une seconde aux penseurs du positivisme et du naturalisme, et une dernière portant sur un séminaire en petits groupes à choix.

Les parties de cours sont dispensées à raison de deux heures par semaines. Elles reposent essentiellement sur l'étude de textes de philosophes et de penseurs, qui sont recueillis dans deux polycopiés.

Les horaires de séminaires, quant à eux, varient de sujet en sujet. La liste de séminaires à choix elle-même change d'année en année.

EXAMEN:

L'examen est un écrit classique de deux heures. Il comporte en général deux grandes questions. Celles-ci peuvent soit porter sur le cours, soit sur le séminaire, soit sur les deux. Pour la partie « cours », seuls sont autorisés les polycopiés raisonnablement annotés. Pour la partie « séminaire », chaque professeur fixe librement les modalités.

OUTILS DE TRAVAIL:

Comme dit précédemment, deux polycopiés sont nécessaires pour l'étude du cours ex cathedra. Ils contiennent uniquement des textes qui seront analysés. S'agissant du séminaire, il y a en général un polycopié dont le contenu consiste généralement aussi en des textes qui seront discutés lors des séances.

Comme l'examen n'est pas open book, il n'est pas nécessaire de faire de canevas.

CONSEILS DE L'AED:

Commençons par le plus important : ne spéculiez pas sur la matière qui tombera à l'examen ! Il est vrai que durant de nombreuses années l'examen de juin portait uniquement sur le cours et celui d'août sur le séminaire, mais cette pratique a récemment changé. Nombreux sont ceux qui ont eu des mauvaises surprises.

De plus, il est toujours délicat de comprendre l'instruction « raisonnablement annoté ». Si vous avez des doutes, plutôt que de courir le risque de vous faire retirer vos polycopiés, demandez gentiment aux assistants de jeter un œil à vos annotations avant le jour de l'examen.

Enfin, s'agissant de la méthode de travail, prenez, comme toujours, des notes attentives et diligentes. Pour réviser, vous pouvez vous constituer des résumés par texte étudié.

LA RECHERCHE JURIDIQUE INFORMATISÉE

COURS:

Le cours de recherche juridique informatisée, dispensé informatiquement ou parfois à raison de 2 heures hebdomadaires durant le premier semestre de la 2ème année, s'avère être très utile pour les exercices de rédaction juridique et, par la suite, pour la rédaction du travail de Bachelor.

Grâce à celui-ci, la navigation informatique avec pour objets divers textes juridiques de natures variées n'auront plus aucun secret pour vous. En effet, cet enseignement permet l'apprentissage de l'utilisation des divers moteurs de recherches juridiques, que ce soit Swisslex, BGER.CH ou autres sites fédéraux et cantonaux.

Le cours se fait principalement de manière autodidacte chez soi ou sur un ordinateur mis à disposition au sein de l'université, sauf deux ou trois fois lors desquelles il y a des intervenants.

EXAMEN:

Spécificité de la matière: l'examen dure une heure et se fait sur ordinateur.

Celui-ci se compose d'une dizaine de QCM, semblables aux exercices disponibles sur Chamilo. Il y a des points négatifs, ce qui fait que dans le doute, mieux vaut ne pas répondre !

La documentation est libre. Ainsi, tout format papier est autorisé. Il est aussi possible d'amener sa propre clé USB avec des liens permettant d'effectuer des recherches plus rapidement.

OUTILS DE TRAVAIL:

L'enseignant met à disposition un recueil théorique comprenant les diverses procédures dans l'élaboration de différents textes juridiques, semblable à ce qui est enseigné dans les grandes lignes dans le cours de Droit Constitutionnel en 1ère année.

Puis, il y a en outre deux recueils pratiques comprenant des méthodes de recherche, adaptés aux différents objets dont il est question.

En plus de ces recueils, il y a des séries d'affirmations en ligne sur Chamilo. Celles-ci sont regroupées par chapitre, permettant d'utiliser les recueils mentionnés en même temps qu'on les effectue.

Celles-ci sont très similaires à ce qui pourrait tomber lors de l'examen final, et sont donc essentielles à l'assimilation de la matière. Par ailleurs, chaque erreur est accompagnée d'un feedback et d'une méthode concrète permettant de trouver la réponse attendue.

CONSEILS DE L'AED:

Lors de la lecture initiale des recueils, il peut être utile de faire une liste de liens favoris en classant les différents liens proposés par thèmes et par niveau, fédéral et/ou cantonal. Cela peut paraître long de prime abord, mais les bienfaits se verront directement lors des simulations. Ensuite, il s'agit de transférer le tout sur une clé USB afin de l'utiliser lors de l'examen même.

On ne peut assez le répéter, mais faites les affirmations en ligne autant de fois que possible car c'est exactement le type de questions qui tombent lors de l'examen.

Certains attendent la dernière minute pour s'y mettre mais malheureusement, c'est une branche qui nécessite pas mal de temps pour pratiquer et se perfectionner. En effet, certaines recherches peuvent prendre des heures si on ne s'y est pas entraîné auparavant. Il est donc conseillé de commencer à travailler la matière dès la semaine d'études libre en novembre.

L'ALLEMAND JURIDIQUE

COURS:

Le cours d'allemand juridique est dispensé à raison de deux heures par semaine pendant un semestre (celui de printemps en principe).

La Professeure Petry propose hebdomadairement un vocabulaire d'allemand juridique en lien chaque fois avec un domaine spécifique du droit à travers la lecture de divers arrêts, des questions y relatives et de lexiques concrets.

La spécificité du cours est qu'il est dispensé identiquement à 3 horaires différents afin de regrouper les niveaux similaires entre eux. Ainsi, le premier groupe de 10-12h se voit être plus assisté par la Professeure, tandis que les deuxième (12-14h) et troisième (16-18h) laissent les étudiants plus libres dans la résolution des exercices, avec la Professeure qui répond aux questions des élèves. Ces derniers groupes sont destinés aux étudiants ayant déjà des bases d'allemand.

EXAMEN:

L'examen de 2 heures consiste en une série de questions (une dizaine) posées et à développer en français et un passage d'arrêt à traduire sur la base d'un arrêt rédigé en allemand.

La documentation est entièrement libre, dictionnaire de langues compris.

OUTILS DE TRAVAIL:

La professeure propose pour chacun de ses cours un lexique relatif à un domaine ou un arrêt spécifiquement.

Mais encore, il arrive que celle-ci ajoute des mots ou des tournures de phrases ne s'y trouvant pas. Il est alors utile de les ajouter aux documents fournis par la professeure.

De plus, divers ouvrages sont proposés par l'enseignement afin de faciliter l'apprentissage de la matière, à commencer par un bon dictionnaire français-allemand pour tout Genevois non-germanophone qui se respecte.

Voici d'autres ouvrages proposés :

- Zen-Ruffinen/Meier, Petit lexique juridique allemand-français, 2015
- Köbler, Rechtsfranzösisch, 2013
- Meier, Terminologie juridique allemande, 2015
- Stauder-Bilicki, Comprendre l'allemand juridique, Volume I + II

Il y a aussi divers liens informatiques permettant d'effectuer des traductions et des comparaisons de versions.

CONSEILS DE L'AED:

Il y a tout d'abord la question de savoir quand il faudrait effectuer cet examen. Même s'il est proposé dès la deuxième année, certains préconisent de le laisser pour la session d'août en fin de 3ème année afin de ne pas fermer son Bachelor pour pouvoir refaire des examens. En effet, dès que la moyenne de 4 est atteinte durant la session de juin en fin de 3ème année, le Bachelor est clos et réputé acquis, sans possibilité d'améliorer des notes.

C'est avant tout une option stratégique mais qui relève de l'appréciation de chacun. En effet, même s'il est judicieux de ne pas fermer son Bachelor, il n'en est pas moins logique de faire le cours dès la 2ème année.

Pour pallier à cela, vu le faible nombre d'heures au deuxième semestre de la 3ème année, il peut être préférable de suivre le cours à ce moment pour ne pas s'encombrer durant la deuxième avec des matières qui prennent plus de place telles que le droit administratif.

Ensuite, pour ce qui est de la préparation en tant que telle à l'examen, il est judicieux de faire un recueil de vocabulaire avec les différents lexiques offerts par la professeure, complétés par les ajouts spontanés.

Ce recueil peut soit être fait par matière du droit, en regroupant chaque fois les mots des différents domaines par ordre alphabétique, soit simplement par ordre alphabétique en compilant tous les lexiques. Le choix de la méthode dépend donc de l'aisance de l'étudiant à retrouver ou pas le domaine du droit. Dans le doute, la méthode de la compilation alphabétique est la plus directe et la plus efficace.

Il est aussi possible d'amener tous les documents vus en cours, mais il faut se rappeler que cet examen se réussit principalement sur le critère du temps. Ainsi, il est préférable de commencer par la traduction de passage, car celle-ci peut prendre un certain temps, tandis que les questions posées se suivent de manière générale, dans le texte proposé.

LE MOT DE LA FIN

Voilà à présent que le Tremplin touche à sa fin. Nous espérons qu'au cours de ces quelques pages, tu as appris quelques « trucs » pour survivre aux cours de cette deuxième année. Le but était de te donner un aperçu général de ce qui t'attend, de mettre en lumière certaines difficultés en essayant de présenter des solutions.

Toutefois, n'oublie pas qu'il appartient à chacun de trouver sa propre méthode, sa propre voie au travers de la jungle infinie du savoir. Nous souhaitons de tout cœur que tu trouves la tienne. Puissent tes futures années à l'Université être riches en rencontres, découvertes, et apprentissages !

Bonne chance et surtout, bon travail !

Le Pôle de Soutien aux Etudiants.

d by your attention
consideration, and to
during the present Session
the wife and salutary Laws,
will afford very confi-
anchement to His Majesty's
for the increasing prof-
ation of the Public business
at hope, that prudent and
of those who may be called
Legislative Functions —
of Sovereigns, will estab-
whose good opinion may
the most beneficial conse-
the Provincial Parliament

stant Dissenters
land, was read for
referred the
law provided for
Council and Hou
ported that the Commit
he was desired to submi
of the
Legisla
of the
Legisla
of the
Legisla

Un autre
causé
les de la
Un autre
de la de
re revient.
de notre J
homme vient
plus ardens
et s'élevaien
te et à la p
de cette
au Gouvern
à présente
Je dois ex
vers le brillan
paré par de la
Colombia! tu
L'immortel a
Orléans
le paragraphe
l'information
ce sujet:
Senateurs au Congrès
de cette ville,
le Rob Roy,
THOMAS JEFFER-
Il reste mal-
après-midi. On
peu de doutes sur
plongera dans le
Americaine
ge de

Il ne manqueront pas par ce moyen d'être
Souverains, d'établir une préension à l'entre-
ceux dont la bonne opinion mérite quelque con-
fisablement les conséquences les plus avantageuses pour ces parties d'
maines de sa Majesté.

Son Excellence a bien voulu alors proroger le Parlement Provincial
Lundi, le 16e. Avril prochain.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE. — Mercredi, 4e. Avril, 1804

La Chambre s'est formée en comité sur le bill pour régler les pêche
le district de Gaspé, et sur les amendemens rapportés par le comité
auquel le dit bill avait été référé. Après quelque temps la Chambre
résumé, le président a fait rapport de quelques progrès, et a obtenu
mission de séger de nouveau. Les présidens des comités nommés pou
ir des raisons du désaveu de la Chambre aux amendemens du Conse
illatif au bill qui règle la maniere de saler et examiner le bœuf et l
t au bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec des Com
és nommés ou qui seront nommés par la province du Haut-Canada
it rapport des dits raisons, qui ont été approuvées par la Chamb
es messagers ont été nommés pour se rendre au Conseil Législatif